

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

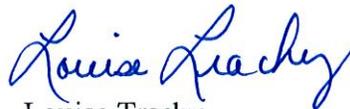
QUE:

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 238-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce sixième (6^e) jour de novembre deux mille douze (2012).



Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière